

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2011

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ PROFESSIONNELLE DES FEMMES - (n° 3795)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Sirugue-----
ARTICLE 2

Après le mot :

« branche »,

insérer le mot :

« étendu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.